

Figure 16 Méthodes utilisées pour vérifier le respect des dispositions du Traité FNI

Éléments contrôlés	Inspections sur place (ISP)			MTN* + coopération	MTN* seulement
	ISP permanente	Contrôle des points d'accès	Contingent d'ISP par mise en demeure		
Toutes les opérations de destruction	X				X
Installations de montage des GLBM		X			X
Tous les missiles			X		X
Tous les dispositifs de lancement			X		X
Toutes les bases déclarées			X		X
Toutes les installations de soutien déclarées			X		X
Autres** GLBM				X	X
Autres*** GLCM					X
Installations de montage de GLCM					X
Installations non déclarées					X

* Comprend également les consultations qui interviennent entre les parties à la Commission de la vérification spéciale et les mesures de non-ingérence et de non-dissimulation.

** Concerne les missiles balistiques lancés du sol et transportables par route (GLBM) d'une portée supérieure à 5 500 kilomètres et, de ce fait, n'étant pas visé par le Traité FNI.

*** S'entend de tout GLCM non visé par le Traité FNI.